

ABONNEMENT.

En un an... 36 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste: En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 93; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Janvier 1881.

Chronique générale.

Le gouvernement ottoman a envoyé une note confidentielle chiffrée par la voie télégraphique à ses ambassadeurs pour demander une prompt réponse à sa dernière communication officielle.

L'Observateur romain reçoit de Constantinople les nouvelles suivantes:

On avait suspendu les formidables travaux de fortifications entrepris aux Dardanelles; aujourd'hui ils sont repris avec une telle activité que l'on dirait positivement la Turquie à la veille d'une guerre dont dépend tout son avenir.

Deux frégates cuirassées se sont rendues dans la Méditerranée pour stationner dans le golfe de Smyrne. Les conscrits arrivent sans interruption; à peine reçus, ils sont embarqués pour Volo et Salonique.

Le ministre de la guerre achète mille chevaux pour l'artillerie et la cavalerie; ceux-ci sont payés comptant: on dépense pour l'armée l'argent qui arrive au Trésor. Au dire d'un journal de la capitale ottomane, les troupes impériales, campées sur la frontière grecque, s'élèvent à 400,000 hommes, dont 30,000 occuperont les posi-

tions fortifiées, le reste formant l'armée d'opération. Il est arrivé à Janina une nouvelle batterie de campagne. On prépare l'expédition d'une grande quantité de munitions et d'équipages pour Volo et Salonique.

Le Gaulois a publié les lignes que voici:

Il nous revient que les dernières promotions et nominations dans la Légion d'Honneur ont causé un très-vif désappointement dans certains corps d'armée. Plusieurs régiments paraissent avoir été omis à dessein, alors que des propositions étaient faites depuis longtemps par les chefs de corps.

Le général Farre s'est évidemment laissé guider par des considérations politiques. Le fait suivant va le démontrer.

On se souvient encore de la disgrâce imméritée de l'honorable général Heurion, l'ancien commandant de l'École de Saint-Cyr. Le général commande aujourd'hui la 32e brigade d'infanterie, à Nevers. Cette brigade comprend deux régiments, le 43e et le 29e de ligne. Eh bien! pas une seule croix n'a été donnée ni au 43e ni au 29e, alors que le ministère est saisi depuis longtemps de diverses propositions qui devaient sortir au mois de janvier. Rien n'est venu!

Le Figaro dit de son côté:

Depuis l'institution de la Légion d'Honneur, chaque année au mois de janvier le gouvernement attribuait aux membres de la cour d'appel de Paris un certain nombre de croix. Pas un conseiller n'en a obtenu cette année, pas plus que les avocats devenus réactionnaires.

C'est devant cette juridiction, il est vrai, qu'a été acquitté M. l'évêque de Valence, prévenu d'avoir outragé, par lettre, M. Fallières, secrétaire de M. Constans, et c'est M. Barboux, bâtonnier de l'ordre des avocats, qui a plaidé pour les Pères du Saint-Sacrement.

La Patrie annonce que le maire d'une

commune radicale du Rhône, nouvellement élu, vient de se signaler par une mesure inqualifiable: il a fait défense expresse, au curé de la commune, d'ouvrir la porte de son église et de faire sonner les cloches sans une autorisation spéciale de la municipalité.

Nous n'avons plus à craindre que la République nous fasse glisser dans l'imbécillité. C'est fait.

Encore une bêtise républicaine. Il est vrai que nous n'en sommes plus à les compter.

M. Hérold, préfet de la Seine, vient de prendre un arrêté par lequel l'hôpital Sainte-Eugénie prendra à l'avenir le nom d'hôpital Troussseau.

On connaît l'histoire de cet établissement de bienfaisance:

Lors de la naissance du Prince impérial, la Ville de Paris vota comme don, en quelque sorte national, une somme de six cent mille francs pour offrir à la jeune et gracieuse souveraine un collier de diamants. L'Impératrice remercia avec toute l'effusion de son cœur généreux, et demanda que la somme votée par le conseil municipal, au nom de la population parisienne, fût affectée à la construction d'un hospice dans le faubourg Saint-Antoine.

Cet hospice a été édifié et consacré sous le vocable de Sainte-Eugénie, du nom de son auguste et charitable fondatrice. Porter le nom d'une sainte et d'une souveraine, c'était plus qu'il n'en fallait pour encourir les foudres républicaines.

Quand ces gens-là s'y mettent — et ils s'y mettent souvent, hélas! — qu'ils sont donc grotesques!

Un projet de réforme de l'organisation des trésoreries générales est à l'étude au ministère des finances. Il s'agirait d'enlever aux trésoriers payeurs généraux celles de leurs attributions qui leur créent vis-à-vis du pouvoir central une sorte d'indépendance et font d'eux des banquiers autant que des

fonctionnaires. Dans le nouveau système, ils ne seraient plus que des fonctionnaires.

Au lieu d'être payés au prorata du rendement de leurs recettes, ils recevraient un traitement fixe, et seraient distribués en trois classes, comme les préfets et les sous-préfets. Une fois la réforme opérée, il serait aisé de faire parmi eux l'épuration sur une grande échelle et de rendre disponibles les emplois dont on a besoin pour dédommager certains députés actuels, sacrifiés d'ores et déjà au scrutin de liste.

L'administration des finances vient de mettre en circulation, sans crier gare, un nouveau timbre pour quittances, qui diffère de l'ancien et pour la couleur et pour le dessin. L'ancien était bleu, figurant un cartouche avec cette inscription: FRANCE — 40 CENTIMES.

Le nouveau timbre est d'une jolie nuance grise. Il figure un médaillon appliqué sur un cadre; au centre apparaît la tête de la République, sous les traits d'une jeune personne d'assez mauvaise humeur. Les cheveux ébouriffés, et qui ressemblent à de petits serpents agités, débordent du médaillon; la belle porte des boucles d'oreilles antiques. En haut du cadre, le mot: TIMBRE. Autour de la demoiselle: REPUBLIQUE FRANÇAISE; au-dessous, dans un petit cartouche: 10 c.; au-dessous encore: QUITTANCES, REÇUS ET DÉCHARGES. L'effet général est agréable.

Etranger.

ANGLETERRE. — Ces jours-ci a été déposé sur le bureau de la Chambre des Communes le rapport de la commission d'enquête nommée par la Reine pour étudier les causes de la crise irlandaise et les réformes à apporter dans l'Ile-Sour.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par 43 voix contre 7. Elles proposent:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Je ne m'éloigne pas de mon sujet. Ma tante voyage, te dis-je, et l'hiver dernier elle s'est rencontrée à Nice avec une famille d'origine belge, composée comme il suit: le père, M. Vangaramenghen, banquier, sa femme, une fille de dix-neuf ans, née d'un premier mariage, deux enfants du second, M. et Mlle Vangaramenghen, charmants, élégants, femme du monde tout à fait, s'est liée avec ma tante. Pendant les six mois de séjour hivernal, elles ont couru le pays ensemble, s'amusant à qui mieux mieux, et ne pouvant plus se passer l'une de l'autre. A ce moment, la fille aînée n'accompagnait pas ses parents. Elle avait été mise au couvent par une grand'tante maternelle qui était sa marraine. Comme, d'une part, elle s'y plaisait, et que, de l'autre, sa belle-mère ne tenait pas à s'en charger trop promptement, elle s'y trouvait encore. Mais, enfin, le père a jugé qu'une fille de dix-neuf ans devait cesser de n'être qu'une pensionnaire et il l'a rappelée près de lui cet été.

Ma tante l'a vue à Vichy. Elle est fort jolie, paraît-il, et a l'air d'une petite duchesse. Seulement, elle a quelques idées très-arrêtées et qui diffèrent un peu de celles de sa belle-mère. Ainsi, au premier déjeuner qu'elle fit chez elle un vendredi, la présence de deux invités ne l'empêcha pas de refuser net les mets somptueusement servis, à la grande irritation de M. Vangaramenghen qui ne lui ménagea ni les reproches ni les railleries. La jeune fille était très-émue, mais rien ne put la faire céder. Il en a été de même pour certaines relations auxquelles, malgré tout, elle est demeurée étrangère, pour certains airs d'opéra que rien n'a pu lui faire chanter. Que sais-je? Enfin, c'est pour une foule de choses qu'il y a sans cesse des tiraillements entre la jeune femme et Mlle Renée (elle se nomme Renée). Mais, le cas grave, le cas déterminant, s'est, paraît-il, produit il y a huit jours.

Toute la famille était à la campagne, dans cette propriété de Touraine qui appartient à la jeune fille et dont je t'ai déjà parlé. Voilà que M. Vangaramenghen reçoit une invitation pour une soirée féérique, une soirée monstre, où elle aurait dansé avec un prince suédois. Ce billet arrive le vendredi soir et la soirée se donnait le dimanche suivant. Tout a beau être remué sur le champ, impossible de partir le samedi. Il fallait bien au moins emballer une toilette. Partir le dimanche dans l'après-midi, c'était arriver pour voir se fermer les salons. Il fut

résolu qu'on partirait le dimanche matin dès quatre heures, pour se trouver à Tours au moment où passe le train le plus dévorant. Mais, à cette nouvelle, Mlle Renée s'est levée toute droite et a déclaré que jamais on ne lui ferait sacrifier un devoir d'obligation pour se rendre à un bal, et qu'elle ne quitterait pas le château avant d'avoir entendu la messe. M. Vangaramenghen, voyant la résistance s'annoncer de la sorte, a porté bruyamment le débat devant son mari, disant qu'elle n'était plus maîtresse de sa belle-fille, que Mlle Renée lui faisait souffrir toutes sortes de tourments... enfin, elle a entrepris un plaidoyer en règle. La jeune fille ne s'est pas mal défendue, apparemment, car le père a déclaré en guise de jugement sans appel que, puisque sa femme parlait au nom de son plaisir et sa fille au nom de sa conscience, il ne pouvait sacrifier celle-ci à celle-là: que, par conséquent, Mlle Renée partirait le dimanche soir ou le lundi matin avec lui, M. Vangaramenghen demeurant libre de partir seule auparavant si elle le désirait. Piquée au vif, la jeune femme a accepté cette combinaison. Elle a quitté la propriété avant l'aube, suivie de ses deux enfants et d'une femme de chambre, M. Vangaramenghen se réservant d'emmener le reste des gens. Mais comme, dans leurs voyages, c'est toujours lui qui s'occupe des bagages, je ne sais comment Madame a fait pour enregistrer sa malle. (Songe! une malle qui conte-

nait une toilette pour le bal princier!) Enfin, pendant qu'elle arrivait à Paris, la malle prenait le chemin de Montpellier...

Ici, Alphonse fut interrompu par les applaudissements de Xavier. Le jeune homme riait à en pleurer. Alphonse ne pouvait s'empêcher de rire aussi.

Comprends-tu, répétait-il, l'horreur d'une telle aventure? S'être levée huit heures plus tôt que de coutume, avoir contrarié son seigneur et maître (car M. Vangaramenghen n'était point content), avoir eu les embarras d'un voyage, le tout pour venir échouer à ce ridicule suprême, perdre l'occasion de danser avec l'Altesse, sans compter la peur d'avoir perdu en même temps une robe de cinq ou six mille francs... Enfin quand, deux jours après, M. et Mlle Vangaramenghen ont, à leur tour, regagné Paris, ils ont été accueillis par de tels reproches, par de telles colères, que Monsieur, comprenant l'impossibilité de voir les choses continuer ainsi, a déclaré que sa fille serait mariée six semaines après. C'est, en effet, le seul moyen convenable de séparer les deux femmes. De ce moment, le reste se devine de lui-même. La jeune fille, possédant déjà sept cent mille francs, plus le château, et devant recevoir une fortune à peu près égale d'une parente dont elle est la seule héritière, n'a pas besoin de trouver un riche mari. On veut seulement pour elle trouver un jeune hom-

1° Le rachat par l'Etat de toutes les terres en friche et leur répartition entre les familles pauvres ;

2° L'institution d'une prime à l'émigration, afin de diminuer l'encombrement dans les districts trop peuplés ;

3° La création d'une cour arbitrale pour la réglementation du taux des loyers et des fermages ;

4° Enfin l'adoption de certaines mesures ayant pour but de faciliter la transmission des biens-fonds, afin de rendre la propriété accessible aux cultivateurs.

Nous ne voulons pas juger ces dispositions avant que les Chambres les discutent ; toutefois, nous pouvons dire que la proposition de racheter aux propriétaires les terres en friche pour les distribuer aux nécessiteux nous paraît bonne.

L'Etat a un intérêt évident à ce que toutes les terres soient cultivées, puisque c'est là un accroissement de la fortune publique. En rachetant ces terrains, il indemnise le propriétaire, et en les donnant aux paysans pauvres, il détache ceux-ci du parti des agitateurs et sauvegarde ainsi l'ordre général.

La démonstration qui va avoir lieu à Londres contre l'application de mesures exceptionnelles en Irlande sera très-importante. On croit que cent mille radicaux anglais, ouvriers irlandais ou représentants des trades-unions prendront part au cortège qui défilera dans les principales rues de la métropole. Les manifestants forceront M. Gladstone à leur adresser la parole, quelles que soient les précautions que le premier ministre prendra pour leur échapper.

GRECE. — Athènes, 24 janvier. — Paix ou guerre. Telle est la question laconique que M. Comoundouros va poser aux Chambres dès la rentrée du parlement, et, suivant le vote, il acceptera ou repoussera les conseils de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Le comte de Mouy a demandé à être remplacé. On ne croit pas qu'il reste plus d'une quinzaine de jours à Athènes.

Le ministre de l'Allemagne n'en persiste pas moins à déclarer d'une façon significative qu'il croit au maintien de la paix. Il a exprimé cette opinion dans les salons mêmes du ministre des affaires étrangères.

#### REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 23 janvier. Le marché a été affecté cette semaine d'une certaine lourdeur. On craignait que la place eût à supporter bientôt le poids d'une émission importante de rente amortissable. La nouvelle se trouve aujourd'hui démentie, et cependant le mouvement de la Bourse sur nos rentes n'est pas devenu beaucoup plus actif. On est à 120.25 au lieu de 120.30 sur le 3 0/0. Les fonds étrangers sont également un peu faibles ; l'Italien à 87.10 et le Florin d'Autriche à 76.30. L'obligation de la Dette unifiée d'Egypte est demandée à 356.25.

L'action du Crédit foncier est en vive reprise à 1,475 et 1,480. L'amélioration constante du portefeuille rend disponible une part considérable des réserves sociales. La prochaine assemblée générale des actionnaires sera appelée à se prononcer sur l'emploi à donner à ses ressources, soit qu'on les répartisse entre les intéressés, soit qu'on les laisse à la disposition du conseil, ou bien qu'on s'en serve

me de bonne famille, d'une réputation sans tache, distingué, spirituel, bon enfant, enfin ce que ton serviteur peut se croire en mesure de lui offrir. Ma tante qui me porte aux nues parce que, dit-elle, je l'amuse, s'est élancée sur la nouvelle et a saisi le projet de mariage au passage de tout ce que son amie lui racontait de ses griefs. Elle s'est écriée :

— Mais j'ai votre affaire, mon propre neveu, un jeune homme charmant...

— Bravo ! a dit M<sup>me</sup> Vangaramenghen, faites-le venir par le télégraphe, car je ne me donnerai pas de repos avant d'en avoir fini avec cette petite sottise.

— Ma tante a cependant voulu parler au père avant de me dépêcher cette merveilleuse nouvelle. Le père a fait beaucoup de questions. Ma bonne tante a répondu victorieusement ; elle a donné en même temps une foule de noms et d'adresses dans le cas où l'on voudrait poursuivre les renseignements. Le tout a semblé convenable, j'ai été mandé en hâte, je suis arrivé hier au soir, comme tu sais ; je dîne aujourd'hui chez ma tante ; ensuite nous nous rendons dans une maison tierce, j'ignore encore laquelle ; je la vois, elle me voit, nous nous trouvons ravissants, c'est certain d'avance ; je l'aperçois à travers l'éclat d'un million, elle salue en moi la liberté, donc nous sommes fous l'un de l'autre, et, dans un mois au plus, M<sup>me</sup> Vangaramenghen est devenue M<sup>me</sup> Alphonse de Mont-

pollin. pour effectuer une augmentation du capital social. Cette question seule prouve le haut degré de prospérité de l'institution.

On est à 3,780 après 3,800 sur l'action de la Banque de France.

L'action de la Société générale française de Crédit se tient au environs de 700. Elle coûte donc net 1,450 fr. Le mouvement des affaires de cette Société se développe tous les jours et c'est au milieu même d'une clientèle de plus en plus nombreuse que se classent solidement les titres.

La Société de Dépôts et de Comptes courants se maintient de 707.50 à 710.

La Société nouvelle est en demandes très-suivies. On reste encore aux environs de 450 ; mais il est indubitable qu'après les rachats auxquels nous assistons, la reprise va s'accroître.

Le Crédit parisien est désormais constitué au capital de 12 millions. Le conseil d'administration a été réuni tout entier dans la séance du 10 janvier. Les actions anciennes doivent être échangées contre des actions nouvelles. On dit qu'au moment de cet échange, un acompte sur le dividende de l'an dernier pourrait être réparti.

La Banque nationale est à peu près délaissée. Cette Société ressemble plus à un syndicat privé qu'à une maison de Banque. On conçoit dès lors le peu de faveur que rencontrent les actions.

Un très-vif sentiment de curiosité s'éveille autour d'une invention qui va devenir la base d'un procédé pour fabriquer mécaniquement la dentelle à la main.

Le Crédit lyonnais a fait au plus haut 1,100. On constate que depuis quelque temps les agents de la Banque hypothécaire de province cessent de transmettre les demandes d'opérations : ce découragement de leur part tient à l'écart énorme qui existe entre le chiffre des prêts courants et celui des prix réalisés ; cet écart tient à l'extrême difficulté avec laquelle se placent les obligations de la Banque hypothécaire qui continue à subir une dépréciation énorme.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

Sous le titre : « UNE ÈRE NOUVELLE », l'Indépendant d'Indre-et-Loire, paru hier soir à Tours, publie l'article suivant :

« L'empire romain eut l'ère des Césars, ère qui ne manqua pas de grandeur, bien qu'elle fût souillée par bien des crimes ; la troisième République française aura eu l'ère des commissaires de police. On peut sans exagérer, et sans être accusé de malveillance à l'égard du gouvernement, dire qu'il est personifié par un commissaire de police. Le commissaire de police que nous respectons infiniment, — parce qu'il représente la sécurité des citoyens, parce qu'il est un des bras de la justice, — le commissaire de police est le *Deus ex machina* du grand drame comique qui se joue en ce moment en France et qui s'appelle la politique républicaine. A tout propos, on le voit surgir, et, malheureusement, sa présence n'a pas toujours le but que s'est proposé le législateur.

« Ce qui se passe à Saumur en ce moment on est une preuve regrettable.

« Nos lecteurs savent à quels événements fâcheux nous faisons allusion.

« A la suite d'un conflit au théâtre, le commissaire de police de Saumur a cru devoir traiter un officier de l'Ecole de Saumur comme s'il se fût agi d'un malfaiteur. Le commandant de l'Ecole a protesté ; comme il n'a pas été fait droit à cette protestation,

les élèves ont mis la ville en interdit, c'est-à-dire qu'ils ont décidé qu'ils ne feraient aucun achat dans la ville, qu'ils n'iraient ni au restaurant, ni au café.

« Cette mesure est très-préjudiciable au commerce. Les radicaux ont jeté feu et flamme. Ils demandent la révocation du commandant de l'Ecole.

« Le sous-préfet, puis le ministre de l'intérieur, ont pris parti pour le commissaire de police naturellement, et samedi, au conseil des ministres, il a été question de révoquer le commandant de l'Ecole, selon le désir des radicaux.

« On croit peut-être que M. le général Farre défend son subordonné ? Ce serait logique ; mais ce ne serait pas républicain. On dit donc que M. le général Farre lâche une fois de plus l'armée en cette circonstance, sous-prétexte que l'Ecole n'est pas républicaine et qu'un général doit s'incliner devant un commissaire de police.

« Les radicaux demandent davantage : tout simplement le licenciement de l'Ecole. Une misère, comme vous voyez !

« En attendant que cette mise en demeure soit exécutée, la ville reste en interdit. Nous nous demandons ce que la ville gagnera au licenciement de l'Ecole, quel prestige en résultera pour le gouvernement et quelle considération en rejillira sur M. le général Farre, ministre de la guerre ?

« Le commissaire de police aura triomphé du général, c'est vrai ! Mais cette victoire toute républicaine fera-t-elle honneur au ministre qui l'aura remportée et à celui qui l'aura subie ?... »

Les journaux radicaux, l'Intransigeant en tête, démentent ce projet de licenciement. Ce serait un moyen trop radical, en effet, et qui nuirait trop aux hommes au pouvoir.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Un officier supérieur, délégué par le ministère de la guerre, est parti de Paris pour Saumur, chargé de poursuivre un supplément d'enquête sur l'incident que l'on connaît. »

##### THEATRE DE SAUMUR.

La température sibérienne que nous subissons — et qui n'avait point été prévue par notre administration municipale — a eu la fâcheuse influence d'altérer la santé de M<sup>me</sup> Nau et de M<sup>me</sup> Martin, qui tiennent des principaux rôles dans *Paule et Virginie*.

Hier soir, à la dernière heure, M. Boulanger a été obligé de faire annoncer qu'il y avait relâche.

Des certificats de médecins, avec signatures dûment légalisées, ont été soumis à M. le Maire de Saumur, afin que le public saumurois, né malin, ne crût pas à la comédie.

Voici ces documents :

« Angers, 23 janvier 1881, 10 h. s.

« Je certifie que M<sup>me</sup> Martin, duègne, est atteinte de laryngite avec fièvre qui l'empêche de quitter la chambre.

« GUIGNARD. »

« Je, soussigné, docteur en médecine, certifie que M<sup>me</sup> Martin est atteinte de bronchite grave avec emphysème. Il lui est impossible de quitter la chambre.

« Angers, 24 janvier 1881.

« D<sup>r</sup> MOTTAIS. »

M. le Directeur a reçu en outre la lettre suivante :

« Cher Monsieur,

« Je regrette de vous dire que ma fille se trouve dans l'impossibilité absolue de chanter ce soir.

« Mille regrets et compliments.

« D. NAU. »

Température. — Depuis hier soir, le baromètre a subi une dépréciation de 12 millimètres ; aussi, ce matin, le temps s'est mis à la neige qui tombe sans cesse avec abondance. A midi, les rues sont couvertes d'une couche de 6 centimètres.

Le thermomètre, cependant, se maintient à zéro.

Le vent est toujours au nord-est.

Les glaçons, en Loire, sont de plus en plus serrés et s'écoulent lentement.

Nous lisons dans le *Temps* :

« Des modifications ont été apportées au mouvement administratif annoncé.

« M. Schnerb serait nommé préfet de Maine-et-Loire.

« M. Bihourd irait dans le Vaucluse, et M. Assiot dans le Pas-de-Calais. »

#### LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

A MONTREUIL-BELLAY.

Dans l'un de ses derniers numéros, le *Courrier de Saumur* publiait avec détails le résultat des élections de Montreuil-Bellay, en donnant le nom des élus, le chiffre de voix obtenu par chacun d'eux, détails dans lesquels il s'est dispensé d'entrer, — par d'autres motifs sans doute, — en ce qui concerne les autres communes du même canton.

C'est qu'il s'agissait pour le Maire de Montreuil d'un succès auquel on ne pouvait donner trop de retentissement.

Et pour que le triomphe de ce dernier parût plus complet, l'article dont nous parlons se terminait par la citation en toutes lettres du nom de l'honorable M. de C..., « ancien » maire, conseiller sortant, non réélu. »

C'était même là sans doute le véritable motif de l'article, *in cauda venenum*.

Mais, ce que le *Courrier* a oublié de raconter, et ce qui nous paraît avoir un certain intérêt dans la circonstance, c'est de nous apprendre par quels habiles moyens M. le Maire s'est assuré une facile victoire : il a ressuscité tout simplement à son profit la candidature officielle, par des moyens nouveaux.

Nous en faisons juge le lecteur.

A deux reprises différentes, M. le Maire trie avec le plus grand soin un certain nombre de ses meilleurs électeurs, les convoque par lettre individuelle à une réunion privée, — jusque-là rien que de bien innocent, — et les réunit, où ? A la Mairie !

Il organise, il préside, lui Maire, une assemblée d'électeurs deux ou trois jours avant le scrutin, dans un local public dont l'usage appartient à tous.

Il parle de son administration, sans en dire vraisemblablement trop de mal. Il embrasse l'avenir, sans le dégager de promesses, peut-on justement supposer.

Il ne craint pas d'abuser ainsi de son autorité pour transformer la maison commune, où la politique ne devrait jamais pénétrer, en un club électoral.

De la maison de tous, il fait la maison d'une coterie dont il est l'âme.

Pourquoi n'avoir pas fait choix de sa propre habitation ?

M. le Maire semble avoir oublié quelles justes récriminations il avait soulevées aux dernières élections du Conseil général, lorsqu'il fit une réunion électorale dans la salle de la maison d'école des garçons.

Il devrait se rappeler que certaines circulaires administratives récentes, et éminemment sages, recommandent aux maires de ne pas disposer pour un usage privé des locaux communaux.

Il devrait également savoir, lui Maire, qu'une loi de 1875 interdit, sous des peines sévères, à tout agent de l'autorité publique ou municipale de distribuer des billets de vote, professions de foi et circulaires des candidats.

Le but de cette disposition, qu'on ne saurait trop approuver, a été de tenir ces fonctionnaires en dehors de la lutte électorale, et surtout de les empêcher d'user de leur pouvoir pour peser sur la libre volonté des électeurs.

M. le Maire a fait plus à nos yeux que de distribuer des listes électorales, en patronnant celle qui portait son nom, en se recommandant lui-même aux suffrages de ses concitoyens, dans un lieu où son autorité est toute-puissante, dont il a la police, et dont le moindre opposant pouvait être expulsé sur un signe de lui.

Ah ! si un semblable fait s'était produit sous le second Empire, qui avait érigé en principe la candidature officielle ! les journaux de l'époque n'auraient pas eu assez de toutes leurs foudres pour l'anathématiser. Ils auraient eu raison.

Pourquoi, ce qui eût été blâmable il y a dix ans, serait-il légitime aujourd'hui que nous sommes en République ? La liberté ne serait-elle qu'un vain mot sous n'importe quelle forme de gouvernement ? Il nous suffira, pensons-nous, de signaler le fait au *Courrier de Saumur* pour qu'il se rende à notre avis.

Par suite, n'est-on pas en droit de conclure qu'une réunion électorale tenue dans de semblables conditions de local et de personnes portait le cachet officiel, et qu'elle ne pouvait donner naissance qu'à des candidatures officielles ?

Aussi la liste de M. le Maire a-t-elle passé tout entière au premier tour de scrutin.

Celui-ci, cependant, ne s'en est pas tenu là.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Au milieu de son triomphe, et aussitôt après la proclamation du résultat, il s'en est félicité publiquement, autant pour lui-même que pour la République.

Que M. le Maire se soit réjoui personnellement, nous le comprenons sans peine. Ses manœuvres avaient été couronnées d'un plein succès, mais il ne lui était pas permis, dans un intérêt électoral dont il devait recueillir le principal bénéfice, de représenter les candidats du comité opposé à sa liste comme des adversaires de la République, alors que la plupart d'entre eux l'acceptent en principe, ou tout au moins n'ont aucun parti pris en politique.

Ce n'est pas, en effet, dans une opposition systématique au gouvernement que ces hommes honorables avaient puisé un titre de confiance et de recommandation près de leurs concitoyens, mais dans leurs actes de dévouement et les services rendus à leur ville natale ou d'adoption.

Leur seul drapeau était celui de Montreuil même; leur devise: pas de politique.

S'ils avaient eu cependant à arborer un autre drapeau, c'eût été certainement celui des libertés publiques et privées, qu'il est du devoir et de l'honneur de tout bon citoyen de défendre.

A Montreuil donc, comme cela s'est vu malheureusement dans d'autres localités, l'esprit public a été faussé par des agissements que nous avons exposés plus haut et qui ont eu pour but de donner un caractère politique aux élections municipales, alors que l'intérêt local seul devait être en jeu.

Nous constatons le fait pour le déplorer.

Le ministère des Postes communique à la presse la note suivante:

« Les lettres qui ne peuvent être remises aux destinataires, soit par suite d'adresse insuffisante ou erronée, soit parce que le destinataire a quitté son domicile sans laisser d'indication, sont renvoyées à l'administration des Postes et versées en rebut. Celles qui contiennent sur l'enveloppe l'adresse de l'expéditeur sont directement retournées. Si rien, au contraire, ne permet de connaître cette adresse, elles sont ouvertes et renvoyées à l'expéditeur dans le cas où leur contenu fournit l'indication cherchée.

« Quand on ne peut trouver aucune indication à l'extérieur ni à l'intérieur, — et c'est malheureusement ce qui arrive le plus fréquemment, — les lettres sont détruites.

« L'absence de toute indication de cette nature a nécessité en 1880 la destruction des cinq sixièmes des lettres tombées en rebut.

« Les expéditeurs ont donc tout intérêt à indiquer leur nom et leur adresse soit à l'intérieur, soit sur l'enveloppe des lettres, afin d'éviter la destruction de celles qui tomberaient en rebut; c'est là une recommandation dont on ne saurait trop tenir compte. »

#### TOURS.

Le nommé Chisery, commissionnaire à Tours, habitait seul une mansarde, au n° 30 de la rue des Ursulines. Ses voisins, surpris de ne pas l'avoir vu depuis quelques jours, pénétrèrent dans son logement et trouvèrent ce malheureux mort, étendu sur le carreau. Il avait été frappé d'une congestion cérébrale au moment où il se disposait à allumer du feu pour faire chauffer ses aliments. On présume que cette congestion a été déterminée par l'intensité du froid. La mort remontait à deux ou trois jours.

Hier soir, vers 4 heures, M. Dorvain, ancien commerçant de Tours, est tombé foudroyé par l'apoplexie, au café de la Ville. Il lisait tranquillement son journal et rien ne faisait supposer une fin si subite. Deux médecins furent aussitôt mandés et ne purent que constater le décès.

Immédiatement un brancard fut apporté du commissariat de police. Le mort a été transporté chez lui. Toutes les personnes présentes dans le café ont été attirées.

Dimanche, à la Ville-aux-Dames, on a remarqué, dans la soirée, le passage de bandes considérables d'oiseaux sauvages, qui se dirigeaient vers le Sud. La direction que prennent ces oiseaux porte les habitants des campagnes à croire que le froid va encore se prolonger pendant un certain temps.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### BRESSUIRE.

Mardi dernier, le nommé Hennequin, ouvrier tailleur chez M. Proust, à Bressuire, a été trouvé mort sur le bord d'un chemin, près du château de la Dubrie, commune de Breuil-Chaussée. Il était porteur d'une boîte d'échantillons qu'il tenait fortement serrée dans ses mains.

Cet homme était allé passer quelques jours dans sa famille, à Cersay, qu'il a dû quitter lundi soir pour retourner à Bressuire. On suppose qu'il a eu l'intention d'aller rejoindre la station de Voultgeon pour prendre le train qui arrive à Bressuire à 6 heures 7, et qu'ayant manqué l'heure, il avait dû continuer sa route à pied.

Surpris par la tempête de neige qui régnait dans la nuit du 17 au 18, exténué de fatigue et transi par le froid, il a dû succomber à la suite d'une faiblesse ou d'une congestion cérébrale.

Ce malheureux laisse dans le plus grand dénuement une veuve et quatre enfants, dont le plus jeune n'a que deux mois.

#### NIORT.

Un propriétaire d'Irleau a disparu depuis lundi 17 janvier, et on pense qu'il s'est noyé accidentellement dans la Sèvre.

Le sieur François Chiron avait été surpris par la neige, pendant qu'il travaillait dans le marais. Il voulut revenir à Irleau, mais le froid et le mauvais temps l'empêchèrent de remonter le courant, qui est très-violent dans cet endroit. Il fut sans doute rejeté dans une *conche* (sorte de canal de marais), et son bateau recevant un choc, il aura été précipité dans la rivière. On a trouvé son bonnet qui flottait sur l'eau, mais toutes les recherches n'ont pu faire découvrir son corps. Cependant une cinquantaine de personnes sont occupées, depuis plusieurs jours, à sonder la rivière; mais elles n'ont pu encore parvenir à rencontrer le cadavre de ce malheureux.

#### NANTES.

On lit dans l'Union bretonne: « Plusieurs cas de mort occasionnés par le froid sont signalés dans le département: »

« Le sieur Jean Leroy, âgé de près de 80 ans, a été trouvé mort dans un champ de choux, près du village de la Garenne, commune de la Montagne, par le jeune Henri Garnier, du village de Boisseau. Il s'était égaré au milieu de la neige, et, saisi par le froid, il n'a pu se relever.

« Le sieur Laurec, terrassier à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, ayant reçu de son patron une somme de 40 fr., avait bu quelques verres de vin avant de rentrer à son domicile; les vapeurs de l'ivresse lui firent perdre l'équilibre, et il tomba pour ne plus se relever. Le lendemain matin, on le trouva mort dans la neige; le froid l'avait tué.

« Le sieur Louis Andrain, forgeron à Couëron, également surpris par la neige, est mort aussi de froid. »

#### LA ROCHE-SUR-YON.

Le dimanche 16 janvier, aux prières publiques, à La Roche-sur-Yon, le préfet Girardin a fait son entrée dans l'église au son de la *Marseillaise*, jouée par la musique militaire. Cette inconvenance et ce scandale ont produit la plus fâcheuse impression.

#### Faits divers.

On raconte qu'une noce était célébrée à Cancale, le mercredi 12 janvier, et qu'après le repas, les convives étant allés se promener, selon la coutume, ils firent rencontre, chemin faisant, d'une personne de la famille qui n'avait pas été invitée.

Des reproches amers furent adressés publiquement à cette occasion à la mère de la mariée, et cette pauvre mère y fut si sensible qu'elle tomba subitement frappée d'une congestion cérébrale.

Les bienfaits de la laïcisation!  
Le tribunal correctionnel de Rouen vient de condamner à 40 francs d'amende et 200 francs de dommages-intérêts le sieur Boutolle, instituteur laïque à Caudebec-lès-Elbeuf, qui avait maltraité un de ses élèves, le jeune Hurel, et lui avait cassé le bras.

Les départements sans vigne. — Il n'y a que neuf départements où la vigne est inconnue. Ce sont ceux du Cavadois, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Manche, du Nord, de l'Orne, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme.

La Gazette des Hôpitaux analyse de nouvelles recherches sur la fumée de tabac faites par M. le docteur Le Bon.

Dans un premier travail sur ce sujet, publié en 1872, M. le docteur Le Bon a fait connaître les résultats de ses recherches sur la proportion de nicotine absorbée par les fumeurs et qui se condense dans leurs organes respiratoires. Mais la nicotine n'est pas le seul principe toxique que renferme la fumée du tabac; elle renferme aussi de l'oxyde de carbone, de l'acide prussique et des principes aromatiques qui donnent à la fumée son parfum spécial.

Dans un nouveau mémoire complémentaire du premier, M. Le Bon a étudié le dosage et la proportion de chacun des principes, et il a cherché, par des expériences, à en déterminer le mode d'action sur l'économie. Ce nouveau travail se termine par des expériences et des observations relatives à l'influence générale de la fumée du tabac sur l'homme.

Voici les conclusions de ses nouvelles recherches:

Parmi les effets les plus certains que la fumée du tabac détermine à la longue sur l'homme, on peut mentionner des troubles visuels, des palpitations, de la tendance aux vertiges, et surtout de la diminution de la mémoire.

#### UN CONSEIL A SUIVRE.

Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années, la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérée pour les familles et celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis, un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variables dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui, on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très-concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très-limpide, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 fr. peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot: dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pa-

tes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 23 janvier 1881.

Versements de 147 déposants (24 nouveaux), 24.117 fr. 00 c.  
Remboursements, 15,842 fr. 15 c.

#### LA MAISON A. LAN ET C<sup>ie</sup> Banquiers.

18, rue Beaurepaire, à Saumur.

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions irréductibles de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la garantie de l'Etat à 4 fr. 65 pour cent.

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.



A Saumur, maison LAN ET C<sup>ie</sup>, 18, rue Beaurepaire.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU ET C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

#### Un bon Conseil pour tout le monde.



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina, et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. Dép. gén. LECHAUX, PH<sup>ie</sup>, rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. inédite. Nombreuses attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.



#### Marché de Saumur du 22 janvier.

Blé semence (l <sup>h</sup> )	—	Huile de noix	50	110	—
Blé nouv. (l <sup>h</sup> )	21	Huile chene.	50	—	—
Froment (l <sup>h</sup> )	77	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy.	74	— luzerne	50	—	—
Seigle . . . .	75	Foin (dr. c.)	780	90	—
Orge . . . .	65	— Luzerne	780	90	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	50	—
Fèves . . . .	75	— Amandes . .	50	—	—
Pois blancs .	80	— Cire jaune .	50	190	—
— rouges . .	80	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza . . . .	65	— qualité (52k.500)	45	—	—
Chenevis . .	50	— 2 <sup>e</sup> —	41	—	—
Farine, culas.	157	— 3 <sup>e</sup> —	37	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1880,	1 <sup>re</sup> qualité	225 à 250	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	150 à —	—
Ordin., envir. de Saumur 1880,	1 <sup>re</sup> —	115 à —	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	105 à —	—
Saint-Léger et environs 1880,	1 <sup>re</sup> —	120 à —	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	110 à —	—
Le Puy-N.-D. et environs 1880,	1 <sup>re</sup> —	100 à —	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	95 à —	—
La Vienne, 1880,	—	90 à —	—
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzy et environs, 1880	—	—	—
Id., 1880	—	—	—
Champigny, 1880	1 <sup>re</sup> qualité	—	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	—	—
Id., 1880,	1 <sup>re</sup> —	—	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	—	—
Varrains, 1880,	—	150 à —	—
Varrains, 1880,	—	140 à —	—
Gourguil, 1880,	1 <sup>re</sup> qualité	160 à —	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	150 à —	—
Id., 1880,	1 <sup>re</sup> —	—	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	—	—
Restigné 1880,	—	150 à —	—
Id., 1880,	—	—	—
Chinon, 1880,	1 <sup>re</sup> —	150 à —	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	140 à —	—
Id., 1880,	1 <sup>re</sup> —	—	—
Id., 1880,	2 <sup>e</sup> —	—	—

**SAUVEZ LES ENFANTS**  
sans médecine, sans purges et sans frais, par  
la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**  
Du BARRY, de Londres.  
Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital  
Samaritain des femmes et des enfants à Londres,  
rapporte : « Naturellement riche en acide phospho-  
rique, chlorure de potasse et caséine — les  
éléments indispensables au sang pour développer  
et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et  
les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la  
panade, l'arrow-root et autres farinacées, occa-  
sionne l'effroyable mortalité des enfants, 51 sur  
100 la première année, et de beaucoup d'adultes  
se nourrissant de pain), la Revalescière est la  
nourriture par excellence qui, seule, suffit pour  
assurer la prospérité des enfants et des malades  
de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants,  
déprimés d'atrophie et de faiblesse très-pronon-  
cées, ont été parfaitement guéris par la Revales-  
cière. Aux étiologies et rachitiques, elle convient  
mieux que l'huile de foie de morue. »  
Citons quelques preuves de son efficacité, même  
dans les cas les plus désespérés :  
Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive,  
frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant  
pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre,  
sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a  
rendue fraîche, rose et magnifique de santé.  
J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris,  
4 juillet 1880.  
Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence  
(Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant  
rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre  
la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomis-  
sements continus, je l'ai nourri depuis de votre  
excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait  
mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. —  
ELIZA MARTINET ALBY.  
Observations de M. Dedé, professeur de chimie,  
Paris. « Depuis ma propre guérison par la Reva-  
lescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes  
remarques expérimentales sur cette parfaite et  
excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus,  
c'est sa bienfaisante influence sur les organes di-  
gestifs, sa propriété de complète et prompt assimi-  
lation au corps humain : bien nourrir et déve-  
lopper singulièrement l'appétit, faciliter une dé-  
puration prompte et facile, et surtout assainir et  
rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté  
et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin,  
c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. »  
Dédé, professeur de chimie.  
Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalescière  
du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvan-  
tables souffrances de vingt ans, d'oppressions les  
plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun  
mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec  
des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies  
horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du  
Balai, 11.  
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle  
économise encore 50 fois son prix en médecine.  
En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil.,  
7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 38 fr.; 12 kil.,  
70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de  
36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez  
COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON,  
successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai  
de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens  
et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limitée), 8, rue  
Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7 h. 40 soir.	11 h. 55 matin.		
8 h. 15 —		4 h. 51 —			
11 h. 28 —					
1 h. 17 soir.					
4 h. 55 —					
7 h. 50 —					

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
8 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50 matin.			
8 h. 55 —	5 h. 17 soir.	6 h. 30 soir.			
12 h. 15 soir.	3 h. 50 —	4 h. 35 —			
6 h. 45 —	10 h. 47 —	11 h. 30 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de  
Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % .....	84	10	»	10	»	»	»	C. gén. Transatlantique. . . . .	650	»	»	5
3 % amortissable. . . . .	85	60	»	»	»	»	»	Canal de Suez. . . . .	1448	75	13	75
4 1/2 % .....	116	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne. . . . .	586	25	»	3 75
5 % .....	120	25	»	»	»	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>				
Obligations du Trésor. . . . .	509	»	»	»	»	»	»	Est. . . . .	389	»	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	50	»	»	»	»	»	Midi. . . . .	387	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	525	50	»	»	»	»	»	Nord. . . . .	392	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	»	»	»	»	»	Orléans. . . . .	392	»	»	»
— 1865, 4 % .....	527	»	»	»	»	»	»	Ouest. . . . .	388	»	»	»
— 1869, 3 % .....	403	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	398	50	»	»
— 1871, 3 % .....	393	»	»	»	»	»	»	Paris (Grande-Ceinture). . . . .	390	»	»	»
— 1875, 4 % .....	520	50	»	»	»	»	»	Paris-Bourbonnais. . . . .	390	»	»	»
— 1876, 4 % .....	520	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez. . . . .	570	»	»	»
Banque de France. . . . .	8800	»	»	»	»	»	»					
Comptoir d'escompte. . . . .	1015	»	»	»	»	»	»					

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 h. — 45 —	(s'arrête à Angers)
8 h. — 56 —	omnibus-mixte.
1 h. — 25 —	soir.
3 h. — 32 —	express.
7 h. — 15 —	omnibus.
10 h. — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin.	direct-mixte.
8 h. — 21 —	omnibus.
9 h. — 40 —	express.
12 h. — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 h. — 44 —	soir.
10 h. — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à  
Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire  
à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
Moyennant rente viagère,  
**UNE MAISON**  
TOUTE MEUBLÉE,  
Située à Saumur, rue Saint-Nicolas,  
n° 74.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAU-  
TIER, notaire. (9)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire  
à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE  
**UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE**  
Montée du Château,  
Joignant le pensionnat des Dames  
de la Retraite.  
S'adresser, pour tous renseigne-  
ments, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à  
Saumur. (29)

**ON DEMANDE A ACHETER** un fonds  
de commerce, avec bonne clientèle, en  
rouennerie, — mercerie, — salence,  
— épicerie, — librairie, — bureau de  
tabac, etc., etc.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**UN BILLARD**  
Au Cercle Saint-Hubert.  
S'adresser au concierge du Cercle.

**A VENDRE**  
**BEAU PLANT de VIGNE ROUGE**  
Cépage breton.  
S'adresser à M. BAZILLE, proprié-  
taire à Rou-Marson. (5)

**A VENDRE**  
**UN PETIT PONEY CORSE**  
Propre à la selle et à la voiture.  
S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE DE SUITE**  
un domestique.  
De bonnes références seront exi-  
gées.  
S'adresser, 18, rue Beaurepaire.

**VINS** On demande repré-  
sentants avec références  
pour clientèle bourgeoise. — S'adres-  
ser à M. A. AUDIBERT, propriétaire à  
ROUJAN (Hérault). (46)

**A VENDRE**  
Pour excès de nombre,  
Avec toute garantie.  
**UNE EXCELLENTE PONETTE**  
Baie, quatre ans, 1 mètre 35,  
Se monte et s'attelle.  
Bonne trotteuse, douce et vigou-  
reuse.  
S'adresser au château de Lamotte,  
à Saint-Lambert-des-Levées. (43)

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de  
santé, stoma-  
chique et fortifiant, préparé par R.  
BARLERIN, ph.-chim., à TARARE  
(Rhône).  
Le CAFÉ BARLERIN est recommandé  
aux personnes nerveuses; il facilite la  
digestion, guérit la gastrite, les gas-  
tralgies et les irritations d'intestins;  
il détruit la constipation, stimule  
l'appétit, rend le sommeil aux per-  
sonnes irritées par un travail excessif,  
donne les meilleurs résultats dans la  
MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ  
BARLERIN est un fortifiant par excel-  
lence, qui peut s'employer pendant  
les chaleurs comme boisson hygié-  
nique pour empêcher la transpiration  
et préserver du choléra et de toutes  
les maladies épidémiques. Des MIL-  
LIERS DE MALADES doivent leur guéri-  
son à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui  
est le meilleur marché et le plus  
agréable des cafés de santé. Le CAFÉ  
BARLERIN est un produit alimentaire  
uniquement composé de fruits adou-  
cissants et dont la composition chi-  
mique est à peu près la même que  
celle des eaux minérales les plus en  
réputation.  
Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en  
faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500  
gr. pour 100 tasses, prix : 2 fr., et  
de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE**  
du docteur WIATKA  
est le préservatif sûr et commode du  
croup, de la coqueluche et des mala-  
dies graves du larynx chez les jeunes  
enfants. Prix : 2 fr.  
Produits admis à l'Exposition uni-  
verselle de Paris, 1878, avec 2 mé-  
dailles d'honneur, se vendent à Tarare,  
en gros, chez M. R. BARLERIN,  
pharmacien-chimiste.  
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND,  
épicier, rue d'Orléans. (450)



MENTION HONORABLE  
A L'EXPOSITION  
Universelle Internationale  
PARIS 1878

**Semouline**  
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT  
PRÉPARÉ PAR LES  
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion  
corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi  
aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant  
pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une  
forme granulée qui rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les  
sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nour-  
rices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions  
délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

**Prix de la Boîte : 3 fr. 50.**

**LA NATIONALE**  
Compagnie d'Assurances sur la Vie  
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT  
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18  
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS  
POUR LA VIE ENTIÈRE  
Participation dans les bénéfices  
de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE  
OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux  
décès des Assurés  
depuis l'origine de  
la Compagnie. . . . . 52,688,827 fr.

Arrérages payés aux  
Rentiers. . . . . 162,493,888 fr.

Bénéfices payés aux  
Assurés en cas de  
décès pour la vie  
entière. . . . . 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à  
Saumur, à M. CORNILLEAU; à An-  
gers, à M. PINEAU; à Cholet, à  
M. PINEAU; à Baugé, à M. MAILLET;  
à Beaufort, à M. SAGRET; à Segré,  
à M. PAYSAN. (297)

**JOURNAL D'AFFICHES**  
5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés  
Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé  
franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et  
de la Roë, Angers.

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**  
DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).  
Guérison sûre et prompt des **rhumatismes** aigus et chro-  
niques, **goutte**, **lumbago**, **sciatique**, **migraines**. 10 fr.  
le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT  
ORDINAIREMENT.  
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville;  
à Saumur, chez M. NORMANDINE.  
N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de  
20 francs. (689)

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
**LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE**  
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — CH. FAY, Inventeur et G<sup>e</sup> — 9, rue de la Paix  
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

**PLUS DE TÊTES CHAUVES**  
HAU MALLERON, seul Inventeur (Propriété des Brevets: F<sup>o</sup> perf<sup>o</sup> les appareils de fabrication).  
Hautes Récompenses, 24 Médailles (20 en Or). — Traitement spécial du cuir chevelu.  
Arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (forfait).  
Conservation et croissance de leur chevelure, même à la suite de couches. **AVIS AUX DAMES**  
F. MALLERON, chimiste, r. de Rivoli, 85. — **AVIS IMPORTANT**. Une dame applique  
à son cabinet un procédé chimique inoffensif qui enlève immédiatement tous poils et duvets si disgracieux  
chez les dames; ou ne paie qu'après succès. — On peut appliquer soi-même. Notice f<sup>o</sup>. — Pas de Succursale à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur sousigné